



Rupture de stock de pieces

Par **cyprien**, le **01/06/2008** à **20:06**

j' ai acheté un TV LCD il y a 3 ans et alors que la garantie est dépassée ,il est tombé en panne.je l' ai ramené à CONFORAMA pour réparation ,où après avoir réglé 52 euros pour le devis il m' a été répondu que le fabricant ayant fait faillite ,il n'y avait plus de pièces détachées et que je devais jeter mon appareil. 1000 euros a l' achat pour 3 ans ça fait cher quand même. si j' ai bien compris l' appareil est donc réparable mais je suis obligé d'en acheter un neuf. La réparation m' aurait couté beaucoup moins cher.

Je me sens un peu lésé dans cette affaire .

N'y aurait t-il pas un compromis possible avec le vendeur si je rachète un TV neuf.

Merci de bien vouloir m' orienter.